

Compte rendu de la séance 23 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 23 janvier, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 16/01/2015, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE DE SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc, Mme LYOEN Marie-Yvonne, THURMEL Frédérique, adjoints
Mmes GOUEYTHIEU Sabine, GIRAUD Séverine, MICHALCZYK Catherine,
MM. FEYNIE Daniel, IMBEAUX Michel, ROUX Vincent, conseillers.

Absent excusé : M. PASQUET Serge

Secrétaire de séance : Mme Séverine GIRAUD

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h30

Monsieur le Maire, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le précédent compte rendu de la séance.
Il est adopté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ *Modification du périmètre de la Vallée de la Double*

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal, le projet de modification du périmètre du site FR7200671 « Vallées de la Double » et précise que la commune doit se prononcer sur les propositions de modification de périmètre présentées.

Après consultation du jeu de cartes précisant le nouveau périmètre du site, de la carte précisant les évolutions du périmètre et de la fiche d'informations motivant l'évolution du périmètre, le conseil municipal approuve la modification du périmètre de la Vallée de la Double.

➤ *CDG 24 : renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail*

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail est arrivée à expiration le 31 décembre 2014 et qu'il convient de se prononcer sur son renouvellement pour l'année 2015.

Après avoir consulté la convention d'adhésion au service santé et sécurité au travail et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

➤ *Communauté de communes du Mussidanais en Périgord (CCMP) : modification statutaire (compétence PIG)*

La CCMP propose de rajouter aux statuts :

- à l'article 2, au point 4 : « Politique du logement » un item sur les actions collectives en faveur du logement intitulé « étude et suivi animation d'intérêt communautaire de programmes logements »

- point 3 : rajouter « étude et suivi animation d'intérêt communautaire de programmes logements, sont d'intérêt communautaire les programmes logements portés par le Pays de l'Isle en Périgord ».

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCMP.

➤ ***Communauté de communes du Mussidanais en Périgord (CCMP) : rapport d'activités 2014***

Monsieur le Maire donne la parole à M.ROBERT qui présente aux membres du conseil le rapport d'activités 2014 et rappelle que chaque année, les communes membres de la communauté de communes doivent en prendre acte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités de la communauté de communes en Périgord.

➤ ***Prise en charge par moitié de la commune de SAINT LOUIS et de SAINT MARTIN L'ASTIER pour le stage d'habilitation électrique B2V BR de Régis SIMONNET***

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'habilitation électrique B2V BR de M. SIMONNET est arrivée à expiration et que dans le cadre de ses missions, il est nécessaire qu'il soit habilité. Monsieur SIMONNET Régis étant un personnel intercommunal, il est proposé que la formation soit prise en charge par moitié pour chaque commune.

La commune de SAINT LOUIS, ayant procédé à l'inscription du stage, recevra la facture dans sa totalité. Il sera demandé à la commune de SAINT MARTIN le remboursement de sa part.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge par moitié de la formation de M. SIMONNET Régis et demande à la commune de SAINT MARTIN de soumettre à son conseil cette prise en charge à 50%.

➤ ***Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2015 : achat grange pour création d'un atelier municipal***

Monsieur le Maire informe le conseil que le sénateur Claude BERIT-DEBAT peut accorder à la commune une subvention exceptionnelle de 4 000€ dans le cadre de la réserve parlementaire 2015 pour l'achat d'une grange qui servira d'atelier municipal.

Le conseil municipal demande la subvention de 4 000€.

➤ ***Demande de subvention au Conseil Général au titre du contrat d'objectif 2014 : achat grange pour création d'un atelier municipal***

Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil général peut accorder à la commune une subvention d'un montant de 40% du prix d'achat de la grange dans le cadre du contrat d'objectif 2014 pour l'achat d'une grange qui servira d'atelier municipal.

Le conseil municipal demande la subvention au Conseil Général.

➤ ***Adhésion au réseau « Villes et Villages des Justes »***

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que suite à la cérémonie du 27 juillet 2014 de remise de la médaille et du diplôme, à titre posthume, des JUSTES PARMIS LES NATIONS à Rose Emma et Marcel BLEYNIE, représentés par leurs ayants droits, Bernard et Jean-Pierre PROUT, le réseau « Villes et Villages des Justes » invite la commune à le rejoindre .

Cette association qui a pour but de perpétuer le souvenir et les valeurs portées par les JUSTES PARMIS LES NATIONS qui , au péril de leur vie, ont, au cours de la 2nd guerre mondiale, sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions antisémites nazies et à l'Etat français de Vichy.

Le conseil municipal décide d'adhérer au réseau « Villes et Villages des Justes »

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- La priorité est sur le Bourg
- Parking Foyer Rural
- Aménagement de l'atelier municipal

3. INFORMATIONS DIVERSES

➤ Carte communale

Passage au tribunal administratif le 27 janvier prochain.

Affaire Commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE / M. BARBERIS Pierre

➤ Création d'un site internet de la commune

Mise à l'essai pendant 6 mois gratuitement d'un site internet par l'entreprise FIRE LIVE.

Par la suite le coût sera de 299€ HT / an.

➤ Demande de subventions (lutte contre le cancer et prévention routière)

Réponses négatives du conseil

➤ Eau non conforme à la cantine

L'ARS procède à des contrôles réguliers et nous a informé d'une non conformité pour la cantine.

Par mesure de précaution, les enfants de l'école boiront de l'eau minérale jusqu'au résultat de la contre analyse.

➤ Chantier école

En cours d'achèvement.

➤ Présence de rats sur la commune signalée par un habitant

Le Maire doit se renseigner afin de trouver une solution à ce problème.

➤ Démolition de l'ancienne usine du Bourg

Démolition a été confiée à l'entreprise LTP pour un montant de 12 000 € HT.

Discussion sur le futur aménagement du bourg.

➤ Véloroute

17 février : montage de la passerelle

➤ Recensement de la population

A Débuté le 15 janvier. L'agent recenseur est Mme GREZY Françoise.

➤ Elaboration du bulletin municipal

Distribution prévue fin janvier

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ Vente d'une concession à un habitant de DOUZILLAC

Monsieur le Maire indique que la personne n'a pas saisi officiellement la mairie. La question sera étudiée en relation avec le règlement du cimetière.

5. QUESTION DU PUBLIC

➤ précision sur le montage de la passerelle

Réponse : le 17 février au matin

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2015**

N° des délibérations	Objet	décision
2015-2301-1	Modification du périmètre de la Vallée de la Double	Le CM approuve la modification du périmètre
2015-2301-2	CDG 24 : renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail	Le CM reconduit la convention pôle santé et sécurité au travail
2015-2301-3	CCMP : modification statutaire (compétence PIG)	Le CM approuve la modification statutaire
2015-2301-4	CCMP : rapport d'activités 2014	Le CM prend acte du rapport d'activités
2015-2301-5	Prise en charge par moitié avec la commune de ST LOUIS et de ST MARTIN L'ASTIER pour le stage d'habilitation électrique BV2BR de Régis SIMONNET	La facture de la formation sera prise en charge à 50% par la commune de ST MARTIN L'ASTIER
2015-2301-6	Achat grange : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire	Réserve parlementaire : 4000 € à demander
2015-2301-7	Achat grange : demande de subvention au titre du contrat d'objectif	Contrat d'objectif : 40% du montant d'achat soit : 19 200 €
2015-2301-8	Adhésion au réseau « Villes et Villages des Justes »	Le CM souhaite adhérer au réseau

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2015**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
MICHALCZYK Catherine		
GIRAUD Séverine		
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		
FEYNIE Daniel		
PASQUET Serge		Excusé
GOUEYTHIEU Sabine		